

# EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

*Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable*

---

**CLAIRE AMITIÉ FRANCE**  
Association déclarée de la loi de 1901

*Siret 775.694.615.00086*  
59, rue de l'Ourcq  
75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2025**

---

---

A l'Assemblée Générale de l'association CLAIRE AMITIÉ FRANCE,

**I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLAIRE AMITIE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II. Fondement de l'opinion****a. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**b. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### *c. Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « INTRODUCTION » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode relatif à la première application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 concernant la modernisation des états financiers.

### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

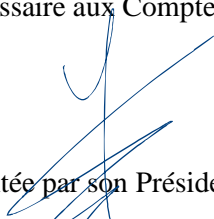
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mars 2026

**EXPERTS CONSEILS ASSOCIES SAS**

Commissaire aux Comptes



Représentée par son Président

Laurent du SORBIER

# COMPTES ANNUELS

## CLAIRE AMITIE FRANCE

59, rue de l'Ourcq

75019 PARIS

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 8790B

SIRET : 77569461500011



[www.slgexpertise.fr](http://www.slgexpertise.fr) - [accueil@slgexpertise.fr](mailto:accueil@slgexpertise.fr)

**SLG EXPERTISE** : 10 Rue Pergolèse 75116 **PARIS** - Tél 01 42 25 53 64

**SLG EXPERTISE LILLE** : 867 Avenue de la République 59700 **MARCO-EN-BAROEUL** - Tél 03 28 36 28 60 - Fax 03 20 86 45 95

SAS au capital de 75 000€ - RCS Paris 320 853 518 6920Z - Tableau de l'Ordre de la Région Parisienne et du Nord Pas de Calais - Membre de la Compagnie de Paris et de Douai

# SOMMAIRE

*CLAIRE AMITIE FRANCE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## **COMPTES ANNUELS**

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

## **ANNEXE COMPTABLE**

**3**

**4**

**5**

**6**

**8**

## **COMPTES ANNUELS**

# BILAN ACTIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ....	33 574	33 574				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>				46,30		51,07
Terrains	49 147		49 147		49 147	
Constructions	8 231 104	5 715 137	2 515 967		2 566 976	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	879 586	851 794	27 792		38 577	
Autres immobilisations corporelles	1 028 904	792 297	236 607		238 050	
Immob. corp. en cours, av. acptes	16 620		16 620		16 620	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
<b>Immobilisations financières</b>				2,46		2,38
Participations	6 420		6 420		1 891	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	144 654		144 654		133 497	
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>10 390 008</b>	<b>7 392 802</b>	<b>2 997 206</b>	<b>48,76</b>	<b>3 044 757</b>	<b>53,44</b>
Stocks et en-cours						
<b>Créances</b>				13,89		12,89
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	438 288		438 288		495 006	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	478 591	82 315	396 276		206 544	
Charges constatées d'avance	18 994		18 994		32 537	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	2 295 797		2 295 797	37,35	1 918 359	33,67
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>3 231 670</b>	<b>82 315</b>	<b>3 149 355</b>	<b>51,24</b>	<b>2 652 446</b>	<b>46,56</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>13 621 678</b>	<b>7 475 117</b>	<b>6 146 561</b>	<b>100</b>	<b>5 697 203</b>	<b>100</b>

# BILAN PASSIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		4,89		5,27
Fonds propres statutaires	300 352		300 352	
Fonds propres complémentaires				
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation	35 139	0,57	35 139	0,62
<b>Réserves</b>		12,57		10,64
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	772 520		606 314	
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	457 567		395 251	
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>				
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>				
Autres réserves				
Report à nouveau	308 058	5,01	257 896	4,53
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	368 333		266 581	
Excédent ou déficit de l'exercice	267 914	4,36	216 367	3,80
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	217 161		156 457	
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 683 983</b>	<b>27,40</b>	<b>1 416 069</b>	<b>24,86</b>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 669 327	27,16	1 793 310	31,48
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (I)</b>	<b>3 353 310</b>	<b>54,56</b>	<b>3 209 378</b>	<b>56,33</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	1 034 656	16,83	905 951	15,90
<b>TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)</b>	<b>1 034 656</b>	<b>16,83</b>	<b>905 951</b>	<b>15,90</b>
Provisions pour risques	25 526	0,42	60 325	1,06
Provisions pour charges				
<b>TOTAL DES PROVISIONS (III)</b>	<b>25 526</b>	<b>0,42</b>	<b>60 325</b>	<b>1,06</b>
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92 971	1,51	76 476	1,34
Emprunts et dettes financières diverses	677	0,01	890	0,02
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	337 010	5,48	91 280	1,60
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 278 008	20,79	1 237 983	21,73
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	24 404	0,40	79 968	1,40
Produits constatés d'avance			34 952	0,61
<b>TOTAL DES DETTES (IV)</b>	<b>1 733 070</b>	<b>28,20</b>	<b>1 521 549</b>	<b>26,71</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>6 146 561</b>	<b>100</b>	<b>5 697 203</b>	<b>100</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	150	240	-90	-37,50
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services	394 813	456 953	-62 140	-13,60
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 876 587	2 738 083	138 504	1,31
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	7 968 937	7 945 199	23 738	0,30
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels		193 097	-193 097	-100,00
Mécénats	335 646		335 646	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	44 899	63 974	-19 075	-29,82
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	4 468	10 591	-6 123	-57,81
Utilisations des fonds dédiés	90 665	406 609	-315 944	-77,70
Autres produits	76 183	205	75 978	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>11 792 349</b>	<b>11 814 951</b>	<b>-22 602</b>	<b>-1,04</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	3 780 596	3 950 962	-170 366	-4,31
Aides financières	168 197	242 611	-74 415	-30,67
Impôts, taxes et versements assimilés	652 403	587 918	64 485	10,97
Salaires	4 597 885	4 566 303	31 582	0,69
Cotisations sociales	1 780 403	1 746 054	34 349	-3,63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	314 258	415 585	-101 327	-24,38
Dotations aux provisions	8 000	936	7 064	754,87
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	15 776	5 478	10 298	187,98
Report des fonds dédiés	219 370	113 634	105 735	93,05
Autres charges	534	-118	652	554,11
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>11 537 421</b>	<b>11 629 364</b>	<b>-91 943</b>	<b>-1,65</b>
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>254 927</b>	<b>185 586</b>	<b>69 341</b>	<b>37,36</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits financiers</b>				
De participation	38		38	
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	21 151	43 598	-22 447	-51,49
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>21 188</b>	<b>43 598</b>	<b>-22 409</b>	<b>-51,40</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 528	2 928	600	20,48
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>3 528</b>	<b>2 928</b>	<b>600</b>	<b>20,48</b>
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>17 661</b>	<b>40 670</b>	<b>-23 009</b>	<b>-56,58</b>
<b>3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>272 588</b>	<b>226 256</b>	<b>46 332</b>	<b>20,48</b>
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 674	9 889	-5 215	-52,74
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>11 813 537</b>	<b>11 858 548</b>	<b>-45 011</b>	<b>-1,22</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>11 545 623</b>	<b>11 642 181</b>	<b>-96 558</b>	<b>-1,69</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>267 914</b>	<b>216 367</b>	<b>51 547</b>	<b>23,82</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>267 914</b>	<b>216 367</b>	<b>51 547</b>	<b>23,82</b>

## **ANNEXE COMPTABLE**

# PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

*CLAIRE AMITIÉ FRANCE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association Claire Amitié France, créée en 1954, a pour objet principal l'accueil, l'accompagnement et la formation de personnes en difficulté dont elle assure la réadaptation à la vie sociale et favorise l'insertion professionnelle. Son activité d'origine en faveur de jeunes femmes avec ou sans enfants s'est progressivement élargie à l'accompagnement et la protection de la jeunesse, à l'hébergement d'urgence et, depuis 2022, à l'accompagnement de femmes victimes de violences.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Claire Amitié France gère, en Ile de France et dans l'Aube, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres d'hébergement d'urgence (CHU), un centre maternel, un dispositif de logements-relais, un service d'hébergement semi autonome et un service d'accompagnement à la vie sociale.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Le financement de l'association est assuré à près de 95 % par l'Etat et par les départements dans lesquels elle est implantée, sous forme de subventions, de dotations globales de fonctionnement et de rémunération des journées de prestation réalisées au prix de journée défini par un arrêté de tarification. L'Association établit des comptes administratifs pour les établissements financés par des dotations.

Les CHRS sont désormais réunis au sein de deux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). L'un est conclu avec la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRHIL) du Val de Marne. Il englobe un établissement parisien ainsi que des établissements situés dans le Val de Marne et dispose d'une capacité d'accueil de 155 places au total. Initialement conclu en 2022, ce CPOM a été renouvelé le 27 mars 2025 pour 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029. Un autre CPOM a été conclu le 22 avril 2025 avec la DRHIL de l'Aube. Les quatre structures intégrées dans ce contrat - un CHRS et trois CHU - situées à Troyes, disposent d'une capacité d'accueil de 83 places au total.

Autres informations :

Claire Amitié France disposait en 2025 d'une capacité d'accueil de 640 places pérennes, dont 153 places financées en prix de journée, 209 places financées en dotation globale de financement et 278 places financées en subvention.

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CLAIRE AMITIÉ FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 6 146 561,14 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 267 914,26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Après douze années de forte croissance, Claire Amitié France a amorcé en 2024 une phase de stabilisation volontaire de son activité. En 2025, l'association est restée sur cette tendance inscrite dans son plan stratégique.

Au cours de l'exercice 2025 l'association a eu à gérer l'arrêt du dispositif des logements-relais dans le Val de Marne, suite à la décision du conseil départemental de mettre fin à son financement au-delà du 31 août 2025. L'ouverture de 38 places supplémentaires de CHU en Seine-Saint-Denis a permis de compenser l'impact sur l'activité de la fermeture des 38 places des logements-relais.

Les produits de l'association se sont élevés à 11,9 M€ en 2025 (dont 11,8 M€ hors reprise de fonds dédiés). Les chiffres comparables étaient en 2024 de 12,0 M€ (dont 11,6 M€ hors reprise de fonds dédiés). Les produits d'activité issus des conventions conclues avec les financeurs publics ont pour leur part représenté 10,7 M€ en 2025. Ils avaient représenté 10,5 M€ en 2024.

Les dons de mécènes ont atteint un niveau élevé. A 335,6 k€ ils marquent une augmentation de 73,8% par rapport aux dons et mécénats reçus en 2024.

Depuis 2022 la gestion d'une aide perçue par certains des jeunes hébergés au Service d'Hébergement Semi-Autonyme (SHSA) - l'allocation mensuelle d'autonomie (AMA) - est assurée par Claire Amitié France. Selon la convention conclue avec le département du Val de Marne, l'association intègre le montant prévisionnel des AMA à distribuer aux bénéficiaires dans le budget sur la base duquel est déterminé le prix de journée du SHSA. Elle règle ensuite chaque mois le montant effectivement dû aux hébergés remplissant les conditions d'obtention de cette aide.

Fin 2023, après constatation d'un excédent de 196 567,41 € des AMA estimées au budget sur les AMA effectivement distribuées, l'association a abondé un fonds dédié à due concurrence. A la clôture de l'exercice 2025, les comptes administratifs 2023 étaient encore en cours d'examen par le département du Val de Marne et l'association restait dans l'attente de la fixation du prix de journée 2025. Claire Amitié France a donc considéré qu'il convenait de maintenir en l'état le fonds dédié AMA.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Comme au cours des années précédentes l'ensemble des dons et mécénats reçus par Claire Amitié France en 2025 provient exclusivement de donateurs proches de l'association et démarchés directement par elle. L'association rend systématiquement compte à chacun d'eux, au moins chaque année et, pour certains plus fréquemment, des actions menées grâce à leur générosité. L'association estime par conséquent que la présentation d'un CROD/CER en 2025 n'apporterait pas d'information utile.

## INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2019-04.

L'application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode et a été appliqué conformément à la réglementation. Les colonnes 12/25 du bilan et du compte de résultat sont présentées conformément l'ANC 2022-06 et les colonnes 12/24 ont été harmonisées pour faciliter le comparatif.

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

### Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

### Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

### Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		20 à 60
Matériels outillages		3 à 10
Installations gles, agencement		5 à 20
Matériel de transport		5 à 8
Matériel informatique		3 à 8
Mobilier		5 à 20
Logiciels		2 à 3

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations.

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts de garantie versés aux bailleurs pour les locaux dont l'association est locataire

## CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

### Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

### Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

## COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Tableau des fonds propres

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Diminution	Augmentation	Solde à la clôture de l'exercice
102000 Fonds associatifs	300 351,97	-	-	300 351,97
104200 Prime fusion Clair Logis Troyes	35 138,87	-	-	35 138,87
106820 Réserve d'investissements	54 913,14	-	-	54 913,14
106850 Réserve de trésorerie	395 251,25	-	62 315,70	457 566,95
106860 Réserve de trésorerie	50 314,67	-	55 505,77	105 820,44
106870 Réserve de compensation	105 835,43	-	48 383,77	154 219,20
110000 Report à nouveau	- 8 684,36	51 590,63	-	- 60 274,99
115000 Résultat sous contrôle financeurs 2023	259 139,90	54 704,94	-	204 434,96
115002 Résultat sous contrôle financeur 2024	3 522,96	-	156 457,42	159 980,38
115110 Excédents affectés à des mesures d'exploitation	3 917,64	-	-	3 917,64
120000 Résultat de l'exercice	216 367,09	216 367,09	267 914,26	267 914,26
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 068,56</b>	<b>322 662,66</b>	<b>590 576,92</b>	<b>1 683 982,82</b>

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Tableau des fonds dédiés affectés à l'investissement				À la clôture de l'exercice	
		Reports	Utilisations		Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense
			Montant global	Dont remboursements			
Porticus	2013	60 000				60 000	
Le Maillon	2017	1 000				1 000	
Le Maillon	2017	50 000				50 000	
Fondation A travaux toiture	2025		2 600		65 000	62 400	
Fondation Le Maillon Travaux toiture	2025		359		10 000	9 641	
Fondation Cibiel Lannelongue Travaux toiture	2020	1 828	73			1 755	
Provision travaux toiture	2014/2015/2018	53 747	2 150			51 597	
Blice Réfection toiture	2021	11 200	1 600			9 600	
M.Clave Réfection toiture pavillon D	2021	31 684	4 526			27 158	
Fondation Notre Dame	2018	6 119	1 500			4 619	
Fondation Hottinger pour investissement	2023/2025	3 111	198		8 634	11 548	
Fondation Cibiel Lannelongue Travaux électricité	2021	15 500				15 500	
Fondation Notre Dame travaux toiture Paris	2021	13 786	2 000			11 786	
Travaux bureaux Champigny	2015/2016	175 555	13 859			161 696	
Dons pour fenêtres de Bry sur Marne	2025	-			29 370	29 370	
Hottinger chaudière	2025				8 366	8 366	
Castorama panneaux	2025				10 000	10 000	
Travaux DDETSPP	2015	2 000				2 000	
BNP PARIBAS mobilier	2024	3 000	-			3 000	
<b>TOTAL</b>		<b>428 530</b>	<b>28 864</b>	<b>-</b>	<b>131 370</b>	<b>531 036</b>	
Financiers publics							

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau des fonds dédiés affectés au fonctionnement

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Indemnité de licenciement		1 200				1 200	
Contrat aidés Troyes AMICLA		1 010				1 010	
CHRS du val de Marne AMICLA		1 423				1 423	
Dons non affectés AMICLA		6 050				6 050	
Cibiel démarche qualité + extension		54 000	34 200		20 000	39 800	
Cibiel frais de recrutement		14 680	7 980			6 700	
Devoteam		1 500				1 500	
Cibiel Lannelongue Chargé de mécénat		-			40 000	40 000	
Petite Pierres		14 235				14 235	
Fondation Caisse d'Epargne		3 000				3 000	
Fondation Thérèse Cornille non affecté		19 000			15 000	34 000	
Fondation A surcout fluides		17 000				17 000	
Fondation A don non affecté		10 000				10 000	
Fondation A fermeture service					13 000	13 000	
BNP Paribas versement 2020 pour		4 000				4 000	
Mairie de Bry sur Marne		525				525	
Evaluation externe DCSP 10		5 681				5 681	
Fondation de France pour CHRS Troyes		2 000				2 000	
Sorties pour les jeunes Mairie de		10 859				10 859	
SHSA Versements AMA 2022 à 2023		196 567				196 567	
Subvention CHU 94 exceptionnel		68 562				68 562	
CHRS du val de Marne AMICLA		274				274	
Fondation BNP Paribas		9 000				9 000	
Sisley		10 000				10 000	
Subvention Grand Est subvention pour FVV 10		4 234				4 234	
Fondation Thérèse Cornille pour projet futur		3 000				3 000	
Fondation roi Baudouin Embauche psychologue		19 620				-	
<b>TOTAL</b>		477 420	61 800		88 000	503 620	
Financiers publics							

# ETAT DES IMMOBILISATIONS

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Autres immobilisations incorporelles	33 574		
<b>TOTAL</b>	<b>33 574</b>		
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	49 147		
Constructions sur sol propre	5 181 807		133 032
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	2 880 621		57 391
Installations techniques, matériel et outillages industriels	903 670		5 244
Installations générales, agencements et aménagements divers	258 760		11 746
Matériel de transport	194 662		32 731
Matériel de bureau, informatique & mobilier	537 943		26 653
Immobilisations corporelles en cours	16 620		
<b>TOTAL</b>	<b>10 023 230</b>		<b>266 797</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Autres participations	1 891		4 529
Prêts et autres immobilisations financières	133 497		22 287
<b>TOTAL</b>	<b>135 388</b>		<b>26 816</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 192 192</b>		<b>293 613</b>

# ETAT DES IMMOBILISATIONS

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles			33 574	
<b>TOTAL</b>			<b>33 574</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			49 147	
Constructions sur sol propre		21 747	5 293 092	
Constructions inst. générales, agencements ....			2 938 012	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		29 328	879 586	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			270 506	
Matériel de transport		13 796	213 597	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		19 794	544 802	
Immobilisations corporelles en cours			16 620	
<b>TOTAL</b>		<b>84 665</b>	<b>10 205 362</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations			6 420	
Prêts et autres immobilisations financières		11 130	144 654	
<b>TOTAL</b>		<b>11 130</b>	<b>151 074</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>95 795</b>	<b>10 390 010</b>	

# ETAT DES AMORTISSEMENTS

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Autres immobs incorporelles			33 574			33 574
<b>TOTAL</b>			<b>33 574</b>			<b>33 574</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Constructions sur sol propre			2 918 610	170 166	11 338	3 077 438
Const. inst. géné., agencts			2 576 842	60 857		2 637 699
Inst. tech., mat. et out. industriels			865 093	16 112	29 411	851 794
Inst. générales, agencts divers			163 928	13 938		177 866
Matériel de transport			151 490	11 220	8 898	153 812
Matériel de bureau, informatique			437 897	41 965	19 243	460 619
<b>TOTAL</b>			<b>7 113 860</b>	<b>314 258</b>	<b>68 890</b>	<b>7 359 228</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>7 147 434</b>	<b>314 258</b>	<b>68 890</b>	<b>7 392 802</b>

# ETAT DES CRÉANCES

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	144 654		144 654
<b>Actif circulant</b>			
Autres créances clients	438 288	438 288	
Divers	9 787	9 787	
Débiteurs divers	468 804	468 804	
Charges constatées d'avance	18 994	18 994	
<b>TOTAL</b>	<b>1 080 527</b>	<b>935 873</b>	<b>144 654</b>

# COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	18 994
<b>TOTAL</b>	<b>18 994</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	229 359
Autres créances	406 602
Disponibilités	21 151
<b>TOTAL</b>	<b>657 112</b>

# ETAT DES PROVISIONS

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Autres provisions pour risques et charges	60 325	8 000	42 799	25 526
<b>TOTAL</b>	<b>60 325</b>	<b>8 000</b>	<b>42 799</b>	<b>25 526</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>60 325</b>	<b>8 000</b>	<b>42 799</b>	<b>25 526</b>

# ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	92 971	20 317	65 536	7 118
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	677	677		
Fournisseurs et comptes rattachés	337 010	337 010		
Personnel et comptes rattachés	461 001	461 001		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	743 346	743 346		
Impôts sur les bénéfices	4 674	4 674		
Autres impôts et taxes assimilées	51 326	51 326		
Autres dettes	1 149	1 149		
<b>TOTAL</b>	<b>1 692 154</b>	<b>1 619 500</b>	<b>65 536</b>	<b>7 118</b>

# COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	634
Emprunts et dettes financières divers	677
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 729
Dettes fiscales et sociales	701 349
Autres dettes	1 149
<b>TOTAL</b>	<b>761 538</b>

# LES EFFECTIFS

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	27,50	22,80
Employés et techniciens	102,27	97,77
<b>PERSONNEL SALARIÉ</b>	<b>129,77</b>	<b>120,57</b>